

Conseil d'administration du 24 janvier 2023



DELIBERATION N° 2023/6

Extrait de la réunion du mardi 24 janvier 2023 à 17 heures 30, organisée en présentiel et en visioconférence depuis la Maison de l'architecture et de l'environnement, 29 rue Charlemagne à Nîmes, sous la présidence de Monsieur Marc LARROQUE, président délégué.

Etaient présents et ont pris part au vote :

Marc LARROQUE, Président délégué

Pour le collège des Conseillers départementaux : **8 votants**

Dominique ANDRIEU-BONNET (suppléante siégeant avec voix délibérative), Carole BERGERI (en visioconférence), Carthy CHAULET (en visioconférence), Maryse GIANNACCINI, Frédéric GRAS, Sylvie NICOLLE, Bruno PASCAL, Philippe RIBOT (en visioconférence)

Collège des Communes et EPCI : **12 votants**

Sonia AUBRY, Geneviève BLANC (en visioconférence), Fabien CRUVEILLER (en visioconférence), Catherine FERRIERES (suppléante siégeant avec voix délibérative en visioconférence), Jean-Marc FRANCOIS (suppléant siégeant avec voix délibérative en visioconférence), Maryse GIANNACCINI, Véronique HERBE (suppléante siégeant avec voix délibérative en visioconférence), Nathalie LACOUSSE, Claire LAPEYRONIE (suppléante siégeant avec voix délibérative en visioconférence), Juan MARTINEZ (en visioconférence), Claude PHILIPPE (suppléant siégeant avec voix délibérative en visioconférence), Gilles TRINQUIER (suppléant siégeant avec voix délibérative),

Invités non-membres du conseil d'administration :

Monsieur Nicolas SAUZET, adjoint à la payeuse départementale, comptable public de l'agence technique départementale,

Personnel de l'agence technique départementale :

Monsieur Stéphane CARTOU, Directeur

Madame Valérie FUHRMANN, Monsieur Jean-Christophe BURGAT

TABLEAU DES EFFECTIFS



Séance du mardi 24 janvier 2023

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en son article L5511-1
Vu les statuts de l'agence technique départementale du Gard, notamment les articles 15 et 16 relatifs au fonctionnement et aux pouvoirs du conseil d'administration,
Vu la note de synthèse envoyée par courriel du 16 janvier 2023 aux membres du conseil d'administration,

Le quorum de la moitié des membres étant atteint,

IL EST DELIBERE :

Article 1 – Approbation tableau des effectifs

Le tableau des effectifs de l'agence technique départementale ci-annexé est approuvé.

Résultat du vote : 21 voix pour

A l'unanimité, adopté

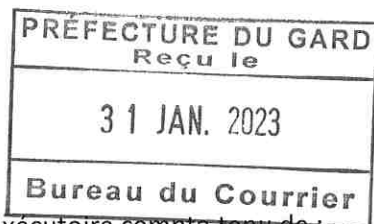
Article 2 – Voies et délais de recours

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, d'un recours administratif auprès de Monsieur le Président délégué du Conseil d'administration de l'Agence Technique départementale du Gard, 29 Rue charlemagne, 30000 NIMES, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nîmes, 16 Avenue Feuchères, 30000 NIMES.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérécours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

ANNEXES :

Tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2023



Acte rendu exécutoire compte tenu de :

- la publication le :
- l'affichage le : 31 JAN. 2023
- la transmission au représentant de l'Etat le :

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Président délégué du Conseil d'administration

Agence Technique Départementale du Gard
Pour le Président et par délégation

Le Directeur

Stéphane CARTOU

ANNEXE - Tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2023

En incluant les agents mis à disposition par le Département, le tableau des effectifs est ainsi établi au 1^{er} janvier 2023 :

Fondement juridique du recrutement	Catégorie	Grade ou fonction	Effectif théorique	Effectif pourvu au 1/01/2022	Secteur	Missions	Niveau de qualification	Cadre d'emplois de référence
Agents départementaux mis à disposition								
Articles L.512-12 à L.512-15 du code général de la fonction publique	A	Directeur	0,5	0,5	Administratif		Master II ou diplôme d'ingénieur en développement territorial ou expérience équivalente	Cadre d'emplois d'attaché ou d'ingénieur
	B ou C	Secrétaire de direction	0,6	0,6	Administratif	Secrétariat comptabilité gestion administrative	BTS secrétariat comptabilité	Cadre d'emplois de rédacteur
	A	Chef de service juridique	0,8	0,8	Administratif	Encadrement service	Master II droit public ou équivalent	Cadre d'emplois d'attaché
	A	Chef de service technique	1	0,9 (Temps partiel)	Technique	Encadrement service	Diplôme d'ingénieur ou expérience équivalente	Cadre d'emplois d'ingénieur
	A	Chargé de projets	2	2	Technique	pré-Assistance à Maîtrise d'Ouvrage	Diplôme d'ingénieur ou expérience équivalente	Cadre d'emplois d'ingénieur ou technicien
	B+	Chargé d'opérations	1	1	Technique	pré-Assistance à Maîtrise d'Ouvrage	Diplôme de technicien supérieur ou expérience équivalente	Cadre d'emplois de technicien
	A	Attaché / conseiller juridique	1	1	Administratif	Conseil juridique et administratif	Master II droit public ou équivalent	Cadre d'emplois d'attaché
Effectif ETP Mis à disposition			6,9	6,8				

Fondement juridique du recrutement	Catégorie	Grade ou fonction	Effectif théorique	Effectif pourvu au 1/01/2022	Secteur	Missions	Niveau de qualification	Cadre d'emplois de référence
Emplois permanents								
Article L.332-8-2° code général de la fonction publique Besoins du service et nature des fonctions (fonctionnaire ou contrat de 3 ans renouvelable)	A	Attaché / conseiller juridique	1	1	Administratif	Conseil juridique et administratif	Master II droit public ou équivalent	[IB 444 / IM 390 - IB 821/ IM 673]
Article L.332-8-2° code général de la fonction publique Besoins du service et nature des fonctions (fonctionnaire ou contrat de 3 ans renouvelable)	A	Chef de projet en ingénierie financière Attaché / Ingénieur	1	0	Administratif ou technique	Conseil en ingénierie financière	Master II ou diplôme d'ingénieur en développement territorial	[IB 444 / IM 390 - IB 821/ IM 673]
Effectif total ETP recrutements directs			2	1				
Effectif total MAD et recrutements directs en ETP			9,2	8,2				
Emplois temporaires								
Article L.332-23 code général de la fonction publique Contrats Accroissement temporaire d'activité	A / B+	Conseiller juridique ou technique	2	1	Administratif ou technique	Conseil et rédaction d'actes, pré-Assistance à Maîtrise d'Ouvrage	Licence ou Master droit public, Diplôme d'ingénieur ou de technicien supérieur ou expérience équivalente	[IB 444 / IM 390 - IB 821/ IM 673]
Articles L.6211-1 et suivants du code du travail Contrats d'apprentissage	Apprentis	Assistant conseiller juridique ou technique	2	2	Administratif ou technique	Conseil juridique ou technique	Préparation Licence ou Master droit public, Diplôme d'ingénieur ou de technicien supérieur	Par référence au SMIC